

A MES COMPATRIOTES DE LA
PROVINCE DU BAS CANADA.

MESSIEURS,

EN redigeant ce petit ouvrage je n'ai eu d'autre vue que de vous faciliter la connoissance des loix constitutionnelles de votre parlement et des regles qu'il s'est imposées pour proceder regulierement aux affaires publiques : Si leur aimable simplicité peut vous suggerer le désir de contribuer en parlement au bien être de votre pays et vous engager à vous devouer genereusement à ce grand œuvre, j'aurai atteint le but que je me suis proposé et c'est alors que je pourrai me dire vraiment,

MESSIEURS,

Un de vos plus fortunés Compatriotes,

JOS. FR. PERRAULT,

Protonotaire de la Cour du B.
R. et un ancien Membre de la
Chambre d'Assemblée.

Quebec le 31e. Octobre. 1805.